

COMMUNE DE RAPALE

ARRETE DE DELEGATION AUX ADJOINTS N° 2026-006

Le maire de la commune de Rapale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 2 (deux) le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Arrête :

Article 1er : A compter du 21 mars 2026 Madame PASQUALINI née GALEAZZINI Marie-Ange, 1^{er} Adjointe, est déléguée en priorité, pour intervenir dans les domaines suivants :

Etat Civil
Comptabilité
Voies et réseaux
Urbanisme
Réception du courrier

Il exercera les fonctions suivantes :

étude et suivi des domaines ci-dessus
élaboration des dossiers des domaines ci-dessus.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

Article 2 : A compter du 21 mars 2026 Monsieur RAFFAELLI Dominique Antoine, 2^{ème} Adjoint, en l'absence du 1^{er} Adjoint est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

Etat Civil
Comptabilité
Voies et réseaux
Urbanisme
Réception du courrier

Il exercera les fonctions suivantes :

étude et suivi des domaines ci-dessus
élaboration des dossiers des domaines ci-dessus.

Cette délégation *entraîne* délégation de signature des documents.

Article 3 : La signature par Madame PASQUALINI Marie-Ange et Monsieur RAFAELLI Dominique des pièces et actes suivants Etat Civil, Comptabilité, Voies et réseaux, Urbanisme, réception du courrier devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

Article 4: Le Maire de la commune Rapale, et le comptable public de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux l'intéressés.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous Préfet de Calvi

Fait à Rapale, le 16 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002570-20260416-2026-006-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

LE MAIRE

Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI

